

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2009

MAIRIE DE SAINT CLAIR

L'an deux mil neuf et le vingt-neuf du mois de janvier à 20h15, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes CHAPUIS C, DUMAS C, POTIN C, VALLA-BEGOT C,  
Ms GIRARD R, GRENIER J, TARDY G, SABATIER R,  
CELETTE R, LARGERON J, SPEISSMANN JP, MOUSTIER P,  
SAUVAYRE G, ROUX JF (arrivé en retard).

**EXCUSE** : Pascal MILLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Chrystel VALLA-BEGOT

Monsieur SABATIER René, Maire, Préside la séance.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été approuvé et signé par tous les membres présents.

## **1°/REPLACEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL - ANNEE 2009**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération l'autorisant à engager une personne pour pallier les absences pour raison maladie ou autre du personnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE cette proposition et AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

## **2°/OUVERTURE DE CREDIT POUR INVESTISSEMENT 2009**

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances explique au Conseil Municipal qu'il faut délibérer sur une ouverture de crédit.

### **BUDGET COMMUNAL**

En effet, considérant l'insuffisance de crédits de report sur les articles :

- 2031 "frais d'études, il convient d'ouvrir les crédits budgétaires pour une somme de 3 285,41 € pour le Cabinet JULIEN.
- 2188 "autres immobilisations corporelles", il convient d'ouvrir les crédits budgétaires pour une somme de 461,66 € concernant l'achat de poubelles (Abribus - Ecole - Jardin)
- 2183 "matériel informatique", il convient d'ouvrir les crédits budgétaires pour une somme de 682,98 € concernant l'achat d'un ordinateur pour l'école, avec le concours des inforoutes de l'ardèche.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE cette décision et AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **3°/ REMBOURSEMENT ASSURANCE (sinistre clocher)**

Monsieur René SABATIER, Maire, rappelle qu'il y a eu un dommage électrique au clocher. En réparation des dommages la commune a reçu un chèque d'un montant de 1 503,51 € versé par la compagnie d'assurance AXA.

Le Conseil Municipal APPROUVE l'encaissement de ce chèque d'un montant de 1 503,51 €.

### **4°/ INDEMNISATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

La population totale de SAINT-CLAIR est depuis le dernier recensement de 1036 habitants.

La population municipale est 999 habitants.

Le Conseil Municipal après discussion décide de ne rien changer pour 2009.

### **5°/ CESSION GRATUITE DE TERRAIN - Lieudit Combes -**

Monsieur SPEISSMANN, adjoint à l'urbanisme explique au Conseil Municipal qu'il a lieu de procéder à la régularisation de voirie publique communale au lieudit Combes. Cette disposition entraîne la cession gratuite d'une parcelle de terrain de 209 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur CHOMEL Noël, parcelle A 1678. Un acte administratif doit être dressé.

Le Conseil Municipal donne son ACCORD pour que soit dressé l'acte administratif et AUTORISE le Maire et l'Adjoint à l'urbanisme à signer cet acte ainsi que tout document s'y rapportant.

### **6°/ CONTROLE GAZ RADON A L'ECOLE**

Monsieur SPEISSMANN explique qu'il est obligatoire de procéder à une mesure de radon à l'école. La proposition de l'entreprise SOCOTEC est de 1 495 € T.T.C, pour la pose de détecteurs dans chaque classe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son ACCORD et AUTORISE le Maire à signer la proposition et tout document s'y rapportant.

### **7°/ REGIME INDEMNITAIRE**

Monsieur le Maire précise qu'il convient de délibérer sur le régime indemnitaire afin de régulariser la situation des employés communaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter le crédit global annuel pour l'indemnité d'exercice des missions des Préfectures à 3 000€ et pour l'indemnité d'administration et de technicité à 12 000€.

## **8°/ TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE**

Monsieur le Maire explique qu'une délibération doit être prise concernant la taxe locale des grands panneaux publicitaires (taxe au-delà de 7m<sup>2</sup>.)

Le Conseil Municipal vote contre l'instauration de cette taxe.

## **9°/ CONTRATS D'ASSURANCES**

Joël GRENIER demande à ce qu'une délibération soit prise pour donner pouvoir au Centre de Gestion de la Fonction Publique de choisir une assurance "contrat-groupe" pour le personnel communal.

Assurance impayés : 3 compagnies sont contactées, la proposition la moins élevée sera retenue.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité.

## **10°/ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Suite à la demande d'une déclaration préalable n°0722508A0014, déposé par Monsieur GOUT Nicolas, sur la parcelle A 607, 2 Place du Centre à Saint-Clair, une terrasse doit être modifiée sur le domaine public ainsi que l'accès à la cave.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour "*occupation du domaine public (terrasse)*".

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son ACCORD pour la réhabilitation de cette terrasse sur le domaine public et la modification de l'accès à la cave.

## **11°/ REGULARISATION DE LA ROUTE DE GOURDAN ET LA ROUTE DE CHEVAL**

Monsieur le Maire fait par au Conseil Municipal de la proposition de vente par les consorts PARISET de la route de cheval, cadastré section B 1195 à 1197, B 1200, B 1204 pour une superficie totale de 22a70ca lieudit "Gourdan", moyennant le prix de 1 euro.

Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE l'acquisition des parcelles et AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié et à effectuer toutes les démarches et signatures utiles relatives à cet acte.

## **12°/ CONVENTION France TELECOM**

Monsieur SPEISSMANN explique au Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention entre France TELECOM et la commune de SAINT-CLAIR pour des modifications du réseau téléphonique suite à des travaux d'élargissement de la voie communale desservant le lotissement "Domaine de Clairvue". Les tranchées ainsi que le terrassement sont à la charge de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention entre France TELECOM et la commune SAINT-CLAIR et tout document s'y rapportant.

## 13°/ PARTICIPATION POUR LE RACCORDEMENT A L'EGOUT

Monsieur SPEISSMANN, adjoint, rappelle les différentes participations pour raccordement à l'égout (P.R.E.) :

- Pour une maison individuelle neuve, la P.R.E. est de : 2 000€
- Pour un bâtiments industriels et artisanaux : 1 500 €

Monsieur SPEISSMANN, indique qu'en cas de création d'un nouveau réseau, la commune se chargera des travaux de raccordement des bâtiments annexes (pool house, cuisine d'été...) ou des maisons existantes avec une participation forfaitaire portée de 600€ à 650€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DIT que la P.R.E. relative aux constructions neuves reste fixée à 2 000€.

DIT que la P.R.E. pour les bâtiments industriels et artisanaux reste fixée à 1 500€.

DIT que la participation pour le branchement au réseau d'assainissement collectif pour des maisons existantes ou bâtiments annexes (pool house, cuisine d'été...) est portée de 600€ à 650€.

Ce nouveau tarif rentrera en vigueur à compter du 29 janvier 2009.

## QUESTIONS DIVERSES

### Drapeau

Roland GIRARD fait état de la disparition du drapeau et de son remplacement pour un montant de 33 € T.T.C.

### Eaux pluviales

Roland GIRARD explique que 3 devis ont été demandés pour LA SAGNE :

- ❖ Société VIVAROISE pour un montant de 18 125 € T.T.C.
- ❖ EIFFAGE pour un montant de 19 165 € T.T.C.
- ❖ ERR location TP pour un montant de 18 720 € T.T.C.

### Auberge

Jean-Paul SPEISSMANN explique que l'aubergiste, a fait changer la hotte aspirante de l'auberge. Le prix de la hotte seule est de 500 € T.T.C, sans compter la main d'œuvre effectuée par la Société LAPIZE DE SALLEE. La facture sera prise en charge intégralement par la mairie.

Il en va de même pour les travaux électriques consécutifs à la séparation des circuits.

### **Ecole**

Claude CHAPUIS informe l'assemblée que la garderie a accueilli 9 enfants lors de la grève du 25 janvier 2009.

L'aide versée par l'état sera de 200€.

### **Fougot**

Georges SAUVAYRE confirme que le Comité des Fêtes organise son traditionnel fougot, le samedi 7 février 2009 à 19 heures. Un circuit près du chemin des Muletiers avec une retraite aux flambeaux est prévu.

### **Boire et Manger dans l'Egypte ancienne**

Conférence sur l'alimentation dans l'Egypte ancienne, vendredi 13 mars 2009 à 20 heures, à la salle communale de Saint-Clair, organisée par L'oiseau Lire.

### **Initiation des élus au golf**

Samedi 28 février 2009 à 14 heures.

### **Arc en Ciel**

Joël GRENIER informe que le contrat petit enfance sera signé à BOULIEU LES ANNONAY le jeudi 5 février 2009 à 18 heures 30. Seront présents René SABATIER et Joël GRENIER.

### **RD 820**

De nombreuses plaintes relatives à la sécurité du nouveau giratoire de Cheval ont été formulées aux élus. Le nécessaire sera fait auprès des services du Conseil Général pour améliorer la situation.

### **Syndicat des 3 rivières**

Robert CELETTE confirme qu'une formation destinée aux élus ainsi qu'au personnel communal se tiendra les 18 et 19 mars 2009, afin de les sensibiliser sur la pollution des rivières, notamment par rapport à l'usage des désherbants.

Philippe LAMBERT participera.

### **Bulletin Municipal**

Gilles TARDY fait état de l'avancement du bulletin municipal, il sera distribué mi-février.

*Le prochain Conseil Municipal est fixé au 5 mars 2009 à 20 heures 15.*

*La séance est levée à 22 heures 10.*